



Commune de  
Val-de-Travers

## **Rencontre entre les Conseils communaux de Val-de-Travers et du Locle**

**Dans le cadre des rencontres annuelles visant à entretenir les contacts réguliers entre Autorités, le Conseil communal de Val-de-Travers a reçu récemment le Conseil communal du Locle au Restaurant des Six-Communes à Môtiers. Cette rencontre de travail a permis aux deux Exécutifs d'échanger sur certains sujets d'actualité.**

### **Plan directeur régional d'aménagement du territoire**

Afin de répondre aux objectifs du plan directeur cantonal et aux nouvelles exigences de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), les communes neuchâteloises ont pour mission d'élaborer un plan directeur régional. Ce processus est en cours au Locle et au Val-de-Travers, dont les effets à terme ne seront pas identiques. Au Locle, l'opération sera neutre : il n'y aura ni de diminution, ni d'augmentation des zones à bâtir. Il n'en est pas de même au Val-de-Travers, puisque cette région possède aujourd'hui des zones à bâtir surdimensionnées et qu'elle doit par conséquent les réduire, tout en veillant à ne pas freiner sa politique de développement.

### **Politique transfrontalière – marché de l'emploi**

Connaissant chacun dans leur région un fort développement économique, les exécutifs ont échangé au sujet de l'impact de celui-ci dans sa dimension transfrontalière. Avec un taux d'emploi frontalier approchant 40% et des nuisances dues au trafic importantes, la situation est plus aigue au Locle qu'au Val-de-Travers, où seul un emploi sur cinq est occupé par un frontalier. Convaincus que la prospérité de chaque région s'explique notamment par la présence d'un large bassin de main d'œuvre, y compris frontalière, les autorités se réjouissent néanmoins de la volonté affichée par le Conseil d'Etat d'encourager et de favoriser davantage le recours des entreprises aux travailleurs neuchâtelois.

### **Péréquation financière – report des charges Etat-communes**

Les deux Conseils communaux partagent des inquiétudes analogues face aux reports de charges sur les budgets communaux souhaités par le Conseil d'Etat. Conscients que l'exécutif cantonal affronte une tâche ardue, ils en saluent les efforts, mais estiment que la majorité des mesures proposées ne sont pas acceptables en l'état. Ainsi que l'avait souhaité la Conférence des directeurs communaux des finances, les deux Exécutifs estiment que la réflexion avec le Conseil d'Etat doit être reprise, en intégrant davantage les notions de moyens financiers et de transfert de compétences.

### **Impôt frontalier**

La nouvelle répartition de l'impôt entre l'Etat et les communes a augmenté, pour les secondes, la part de l'impôt sur les personnes physiques au détriment de celle sur les personnes morales. Pour Le Locle, dont les rentrées fiscales des entreprises sont importantes, ce changement des règles du jeu impacte fortement ses comptes. Raison pour laquelle son Conseil communal envisage de demander une prolongation de la phase actuelle de transition, qui maintient une rentrée importante pour les communes au titre de l'impôt sur les frontaliers. Tout en rappelant qu'il avait jugé la réforme cohérente, le Conseil communal de Val-de-Travers se dit ouvert à soutenir cette démarche, dans la mesure où celle-ci s'inscrit dans un contexte particulièrement tendu pour les finances communales.

### **Politique éolienne**

Le Conseil communal de Val-de-Travers a informé son homologue du Locle que le dépôt du projet de parc éolien à la Montagne de Buttes a un peu de retard et s'effectuera après l'été. Il a également confirmé la participation de NeuchEole. Pour rappel, ce futur parc comportera 19 éoliennes. Sa production annuelle moyenne, estimée à 100 GWh, couvrira près du double de la consommation du district du Val-de-Travers et assurera le 10% de la consommation électrique du canton de Neuchâtel.

### **Loi sur l'approvisionnement en électricité**

Les deux Exécutifs partagent la même position au sujet de la consultation de la LAEL, notamment qu'ils sont opposés à l'alimentation d'un fonds cantonal de l'énergie par le biais d'une taxe sur l'électricité au détriment des recettes communales. Ils sont également opposés à la possibilité d'exonérer les gros consommateurs de la taxe sur l'électricité.

### **Collaboration public-privé**

Les deux Autorités ont échangé une nouvelle fois leurs expériences en matière de partenariat public-privé qui permet de développer les services offerts à la population. L'exemple de la Maison de l'Absinthe, dont le fonctionnement est assumé par une fondation bénéficiant de la mise à disposition d'un bâtiment communal, a fortement intéressé l'exécutif loclois.

### **Pour de plus amples renseignements:**

**Jean-Paul Wettstein, vice-président de la Ville du Locle, tél. 032 933 84 07.**

**Chantal Brunner, présidente de la commune Val-de-Travers, tél. 032 886 43 96.**

Val-de-Travers, le 18 juin 2015